

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 7 septembre 2022

NOUVELLES SOLLICITATIONS _____

I. DEMANDE DE CONSEILS OU AVIS METHODOLOGIQUES – ARTICLE L.121-1

- **Mission de conseil pour la mise en compatibilité du PLU de la commune de BESANÇON, à l'occasion du projet de réaménagement des quartiers Grette-Brulard-Polygones» (25)** : Jacques ARCHIMBAUD et Éric KELLER sont désignés pour cette mission de conseil portant sur toute question relative à la participation du public concernant la mise en compatibilité du PLU de la commune de BESANÇON, à l'occasion de ce projet.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet « Vers une eau pure, sans calcaire et sans chlore » d'amélioration de la qualité de l'eau potable produite** : la CNDP décide d'organiser un débat public sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION DE GARANT OU DE GARANTE - ARTICLE L.121-17

- **Projet des extensions Nord et Sud du tramway à Marseille (13)** : Mathias BOURRISSOUX et Jean-François COUMEL sont désignés garants de la concertation préalable pour ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de Saut-de-Mouton en avant-gare de Paris Saint-Lazare (92)** : Isabelle JARRY et Jean-Claude RUYSSCHAERT sont désignés garante et garant de la concertation préalable pour ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de réaménagement des quartiers Grette-Brulard-Polygones à BESANÇON (25)** : Jacques ARCHIMBAUD et Éric KELLER sont désignés garants de la concertation préalable pour ce projet.
[Consulter la décision](#)

- **Projet de parc éolien à EGREVILLE (77) :** Sylvie DENIS-DINTILHAC et Daniel ROUSSEAU sont désignés garante et garant de la concertation préalable pour ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de reconstruction de la station d'épuration de Moulin-Grimaud à LA ROCHE-SUR-YON (85) :** Mireille AMAT et M. Claude RENOU sont désignés garante et garant de la concertation préalable pour ce projet.
[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS

I. DEBAT PUBLIC

- **Projet de construction de deux réacteurs nucléaires « EPR2 » sur le site de Penly, dans le cadre de la proposition de programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France d'EDF (16) :** Le dossier du porteur de projet est suffisamment complet pour engager le débat. La Commission arrête les modalités du débat public, d'une durée de quatre mois et qui se déroulera du 27 octobre 2022 au 27 février 2023.
Mmes Isabelle BARTHE et Carmen BOULEY DE SANTIAGO sont désignées nouvelles membres de la Commission particulière du débat public
[Consulter la décision](#)
- **Projet de parc éolien en mer Oléron Atlantique-Sud (17) :** La CNDP prend acte du rapport des responsables du projet présentant les enseignements tirés du débat public. La CNDP se félicite que les responsables du projet aient tenu compte d'un enseignement majeur du débat public en décidant de changer la localisation envisagée du projet et repris la plupart des recommandations présentées dans le compte rendu du débat public. Elle constate néanmoins que les responsables du projet ne retiennent pas la recommandation de réunir un « comité de gouvernance » pour le suivi du projet qui associerait largement les citoyennes et citoyens au-delà des parties prenantes. La CNDP recommande notamment que la gouvernance de ce projet soit clarifiée, que les résultats des études complémentaires, y compris celles se rapportant au raccordement électrique dans le corridor "nord", soient présentés et débattus avec le public rapidement, que la concertation avec les pêcheurs sur la sécurité et les conditions de pêche soit engagée rapidement pour mettre en œuvre la recommandation du public de conserver les activités de pêche dans le parc durant sa construction et son exploitation et que la concertation sur les autres enjeux socio-économiques soit elle aussi engagée
Francis BEAUCIRE et Julie DUMONT sont désignés garant et garante chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter l'avis](#)
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATION PREALABLE

- **Projet d'usine de recyclage moléculaire des plastiques à PORT-JEROME-SUR-SEINE (76) :** Le dossier de concertation proposé par le responsable du projet est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.
Les modalités de la concertation préalable proposées par le responsable du projet sont complétées par :

- un webinaire permettant de débattre de ce projet au regard des enjeux de gisement, de collecte et de flux des plastiques ;
- un atelier spécifique sur les enjeux énergétiques du projet et notamment le projet de chaufferie.

La réunion publique d'approfondissement à Rouen devra être retransmise en ligne au niveau national et permettre de débattre de l'opportunité de ce projet au regard de la politique de prévention et de recyclage des plastiques.

La concertation se déroulera du 23 septembre au 20 novembre 2022.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de parc éolien en mer « Centre Manche »** : la CNDP prend acte du bilan des responsables du projet, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable sur ce projet. La CNDP constate, de façon générale, que les responsables du projet n'ont pas modifié leur projet, à l'exception d'un ajustement de la zone envisagée d'implantation du projet, qui ne découle pas de la concertation. Elle constate que les responsables du projet ont, dans l'ensemble, traité les sujets soulevés dans le bilan de la concertation préalable. Cependant ils ont procédé à des simplifications des arguments du public et les demandes de précisions et recommandations des garants reçoivent des réponses parfois peu argumentées.

La CNDP recommande, entre autres, que les responsables du projet informent le public de façon claire et synthétique sur les motivations de leur décision de poursuivre ce projet et la modification de sa zone d'implantation. Elle recommande également que les modalités de la concertation ne se limitent pas à des instances où le grand public n'est pas représenté et que soit mise en place une structure locale spécifique de concertation avec les pêcheurs.

Dominique PACORY et Jean TRARIEUX sont désignés garants chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet de programme K6 de modernisation de la cimenterie de LUMBRES (62)** : la CNDP prend acte du bilan du porteur de projet présentant les enseignements tirés de la concertation préalable sur ce projet. La CNDP constate que la concertation préalable a permis de réunir des conditions de réel dialogue, ainsi qu'une prise en compte des principales attentes du public. Les réponses du porteur de projet sont globalement complètes et argumentées aux questions du public et aux recommandations des garants. La CNDP recommande que le Comité d'Amélioration en Continu de l'Environnement soit revu, afin d'être un vrai lieu de débat et de suivi des engagements du responsable du projet ; qu'un travail approfondi soit entrepris par le responsable du projet sur l'insertion paysagère de l'ensemble des installations ; que le public soit informé et concerté sur la phase de chantier ; que le responsable de projet s'engage plus précisément sur les créations d'emplois locaux lorsque le projet sera opérationnel.

Jean-Michel STIEVENARD est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

QUESTIONS DIVERSES

- **Recommandation sur le projet de loi « Accélération des énergies renouvelables »:** la commission publiera un avis sur ce projet de loi dans la mesure où il contient des dispositions concernant l'information et la participation du public.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO